



CONSEIL — 226^e SESSION

DIXIÈME SÉANCE

(RÉUNION HYBRIDE, LUNDI 13 JUIN 2022, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité directeur du Plan AFI (AFI Plan SC/25)

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal et un exposé PowerPoint présentés par le Secrétaire du Comité directeur du Plan AFI au nom du Président.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note des informations présentées et salue les progrès accomplis dans le cadre du Plan AFI, malgré les incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des activités du programme, et, à cet égard, se félicite de la reprise des activités d'appui et d'assistance sur place au deuxième trimestre de 2022, ce qui permettra une coopération plus étroite avec les États ;
 - b) entérine les décisions et les recommandations découlant de la 25^e réunion du Comité directeur du Plan AFI, présentées dans le rapport verbal, sous réserve d'un examen par le Secrétariat de la question de la nécessité d'actualiser la résolution A38-7 de l'Assemblée afin de poursuivre le Plan AFI ;
 - c) souligne la nécessité de renforcer les capacités de gestion de projet afin d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Plan AFI ;
 - d) invite son Président et le Secrétaire général à continuer de saisir toutes les occasions de mettre en relief les priorités du Plan AFI dans le cadre de leurs missions et de leurs réunions avec des représentants de haut niveau des États membres.
3. Il est entendu que la teneur des observations formulées au cours de l'examen de ce point par le Conseil sera prise en compte dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/10), qui sera publié en temps opportun.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI liées à la facilitation

4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15376, qui contient un projet de note de travail de l'Assemblée présentant des modifications qu'il est proposé d'apporter à la résolution A40-16 de l'Assemblée : *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI liées à la facilitation* afin de tenir compte des faits nouveaux survenus depuis la dernière session de l'Assemblée. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet du Comité du transport aérien et de l'additif n° 1 à la note de travail.

5. Après examen, le Conseil :

- a) réaffirme la nécessité d'une plus grande cohérence dans la terminologie utilisée dans le dispositif des résolutions de l'Assemblée de l'OACI ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15376, sous réserve des modifications demandées par le Comité du transport aérien dans son rapport verbal et l'additif n° 1 à la note de travail, en vue de sa présentation ultérieure à la 41^e session de l'Assemblée.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Résultats du volet Facilitation de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

6. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15382, qui contient un projet de note de travail de l'Assemblée sur les résultats du volet Facilitation de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19, qui consistent notamment en 79 recommandations entérinées par la Plénière ministérielle de la Conférence. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet du Comité du transport aérien et de l'additif n° 1 à la note de travail.

7. Après examen, le Conseil :

- a) constate le rôle important de la facilitation dans la riposte immédiate, le redémarrage, la relance et la résilience du secteur du transport aérien, ainsi que l'importance croissante des questions sanitaires dans le domaine de la facilitation et, notant le défaut de mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 9 — *Facilitation* par les États membres, prend acte aussi de la priorité qui avait été accordée aux recommandations adressées à l'OACI dans le cadre du volet Facilitation, ainsi que des répercussions financières et sur le plan des ressources de leur mise en œuvre ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15382, sous réserve qu'y figurent les modifications demandées par le Comité du transport aérien dans son rapport verbal et l'additif n° 1 à la note de travail, ainsi que les changements dont le Conseil est convenu au cours de l'examen de ce point, notamment en ce qui concerne les paragraphes 7, 12, 13 et 14 du dispositif, et délègue au Président le pouvoir d'approuver en son nom, par la suite, la note de travail révisée, en vue de sa présentation ultérieure à la 41^e session de l'Assemblée.

8. Il est entendu que la teneur des observations formulées au cours de l'examen de ce point par le Conseil, notamment les détails des modifications qu'il est proposé d'apporter au projet de note de travail de l'Assemblée et à la résolution connexe de l'Assemblée, sera prise en compte dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/10), qui sera publié en temps opportun.

Rapport récapitulatif 2021 sur les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15370, qui contient un rapport annuel récapitulatif sur les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) couvrant la période d'avril 2021 à mars 2022.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des progrès accomplis et des résultats obtenus par les PIRG et les RASG, présentés dans l'appendice B à la note de travail, notamment les progrès réalisés dans la mise en œuvre au niveau régional du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;
- b) approuve les mesures à prendre décrites dans l'appendice C à la note de travail, tout en notant les mesures déjà prises pour remédier aux difficultés mondiales présentées en appendice D ;
- c) note les informations détaillées sur le niveau de participation aux réunions des PIRG et des RASG, qui figurent dans l'appendice E à la note de travail et, à cet égard, exprime sa préoccupation concernant la participation limitée de certaines autorités nationales aux réunions des PIRG et des RASG, ainsi qu'aux activités connexes, et ses répercussions sur le processus de prise de décision dans ces organes ;
- d) note en outre que les renseignements figurant dans le rapport récapitulatif correspondent bien à ceux présentés au cours de la 225^e session dans la note C-WP/15286, *Rapport annuel sur les activités des bureaux régionaux en 2021 et leurs plans opérationnels pour 2022* ;
- e) convient que les futures versions du rapport devraient être présentées au Comité de la gouvernance pour qu'il examine les aspects de gouvernance des questions qui seraient soulevées, notamment les questions relatives au niveau de participation aux réunions des PIRG et des RASG, comme il est indiqué à l'alinéa c) ci-dessus.

Questions diverses

Mise à jour par le Président du Comité du transport aérien — Le rôle de chef de file de l'OACI dans le développement économique du transport aérien

11. Le Conseil prend note de la mise à jour verbale présentée par le Président du Comité du transport aérien sur les travaux proposés visant à renforcer l'efficacité du rôle moteur joué par l'OACI dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique *Développement économique du transport aérien*. Comme suite à sa décision antérieure d'approuver la proposition du Comité du transport aérien de créer un groupe de travail restreint chargé de faire avancer les travaux dans ce domaine (cf. C-DEC 226/4), le Conseil décide en outre de déléguer à son Président le pouvoir d'établir la composition définitive du groupe de travail restreint,

étant entendu qu'il sera nécessaire de la revoir après l'élection du prochain Conseil à la 41^e session de l'Assemblée.

Nomination d'un membre à la Commission de navigation aérienne

12. Le Conseil note qu'en l'absence d'observations reçues au 8 juin 2022, en réponse au courriel envoyé par le Président le 1^{er} juin 2022, M. Martín Antonio Jacquet, du Gouvernement de l'Argentine, a été nommé membre de la Commission de navigation aérienne pour succéder à M. Carlos Rubén Fernández. Son mandat commencera le 11 juillet 2022.

Photo officielle du Conseil

13. Il est noté qu'une photo de groupe officielle des Représentants au Conseil sera prise le jeudi 23 juin 2022 vers 13 heures, dans le Salon des délégués, après la clôture de la séance du Conseil.

— FIN —